

64



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Eugene McGinley

le mardi 5 juin 2007

Première session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mardi 5 juin 2007

13 h

Prière.

M. Williams (Kent-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à ne pas adhérer aux recommandations du Groupe de travail sur l'autosuffisance relativement à l'aménagement des terres de la Couronne et aux propriétaires de terres boisées privées. (Pétition 41.)

L'hon. M. Lamrock, ministre de l'Éducation, dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Les enfants au premier plan : Faire de notre système d'éducation publique le meilleur au Canada : un défi à relever ensemble!*

L'hon. V. Boudreau, leader parlementaire suppléant du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture, et moyennant le consentement unanime pour passer outre à l'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité plénier pour étudier le projet de loi 78 puis en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick et celles associées au Cabinet du premier ministre.

Il est unanimement convenu de passer outre aux deux heures d'étude des motions émanant des députés.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. R. Boudreau, vice-président, assume sa suppléance.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 81, *Loi sur l'aide financière aux étudiants du postsecondaire*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 81 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 81, *Loi sur l'aide financière aux étudiants du postsecondaire*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 82, *Loi modifiant la Loi sur la santé publique*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 82 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 82, *Loi modifiant la Loi sur la santé publique*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 83, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 83 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 83, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Kenny.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. R. Boudreau, vice-président, assume sa suppléance. Le président du comité, M. Kenny, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

78, Loi modifiant la Loi sur l'enregistrement foncier.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Kenny.

Après un certain laps de temps, M. R. Boudreau prend la présidence du comité.

La séance, suspendue d'office à 18 h, reprend à 19 h sous la présidence de M. R. Boudreau.

Après un certain laps de temps, M. Kenny prend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. R. Boudreau, vice-président, assume sa suppléance. Le président du comité, M. Kenny, demande au président suppléant de la

Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 22 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

réponse aux pétitions 14 et 31	(31 mai 2007) ;
réponse à la pétition 36	(1 ^{er} juin 2007) ;
réponse à la pétition 37	(4 juin 2007).